Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260924-2026_051-DE

SAINT-JUST
terre de vie et d'histoire

Grand Site Mégalithique de Bretagne

2026/051

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEBRAY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Nicolas DEBRAY, Mme Clarisse LECOQ, M. Cyril BONNO, Mme Sandrine GAUDIN, M. Christophe DETAIN, M. James BERMINGHAM, Mme Sonia DEBROUX, Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, M. Hervé JARNOT, M. Jean-Marie LE GALL, Mme Emma MORIN, M. Rafaël MORTIER

Excusée : Mme Chantal BOURY

Procurations :
Mme Brigitte GARDET a donné procuration à M. Nicolas DEBRAY (jusqu'à son arrivée en séance)
Mme Aline HERVÉ a donné procuration à Mme Catherine DUTHU-DEBRAY

Date de convocation : le 15 septembre 2026

Secrétaire de séance : Mme Sonia DEBROUX

Objet :
Médiathèque : intervention de l'adjointe du patrimoine et mise en place gratuité la première année

M. le Maire laisse la parole à Charlotte BOUTARD—CÔME, employée à la médiathèque pour qu'elle puisse se présenter et faire part des projets à venir en lien avec la commission Culture.

Elle fait part d'une carte unique. L'inscription dans l'une des structures donne accès à l'ensemble du réseau. L'adhésion est renouvelable chaque année et gratuite la première année dans la plupart des communes.

M. le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 1/12/2022 sur les adhésions à la médiathèque à son ouverture.

Pour compléter cette délibération, M. le Maire propose d'adopter la gratuité la première année d'inscription pour suivre les préconisations du réseau des médiathèques de Redon Agglomération et ensuite appliquer l'adhésion à 14 €/an/usager de plus de 18 ans.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder la gratuité la première année d'inscription à la médiathèque à compter du 1er octobre 2026 et charge M. le Maire de mener à bien cette décision.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Nicolas DEBRAY

MAIRIE de SAINT-JUST R.F. (Ille-et-Vilaine)

MAIRIE - 1, rue Abbé Corbe - 35550 SAINT-JUST (Ille-et-Vilaine)
☎ : 02 99 72 00 46 - E-mail : mairie@saintjust35.fr
www.saintjust35.fr